

# Excédent annuel, dette nette et dette consolidée





# Table des matières

<b>Faits saillants du chapitre 2</b> .....	<b>3</b>
<b>Excédent annuel</b> .....	<b>4</b>
Sixième excédent annuel consécutif .....	4
Augmentation de près d'un milliard de dollars des revenus des impôts provinciaux .....	6
Recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers .....	6
Impôt sur le revenu des sociétés .....	7
Taxe de vente harmonisée .....	8
<b>Dettes nettes</b> .....	<b>9</b>
Dettes nettes, dette consolidée et frais d'intérêt .....	9
La dette nette a diminué pour la quatrième année consécutive .....	10
De quoi la dette nette de 12,4 milliards de dollars se compose-t-elle? .....	12
Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick .....	13
Comparaison du ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick avec d'autres provinces .....	14
Dettes nettes par habitant du Nouveau-Brunswick .....	15
Comparaison de la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick avec celle d'autres provinces .....	16
Le Nouveau-Brunswick a-t-il atteint ses objectifs? .....	17
<b>Dettes consolidées</b> .....	<b>19</b>
Dettes consolidées de 17,4 milliards de dollars .....	19
Frais d'intérêt .....	21
Dettes provinciales .....	22
Gestion des liquidités, des placements à court terme et de la dette à court terme de la Province .....	24





# **2023 Volume III**

## **Faits saillants du chapitre 2**

**L'excédent annuel d'un milliard de dollars était le sixième excédent consécutif de la Province**

**Les revenus des impôts provinciaux ont augmenté de près d'un milliard de dollars par rapport à 2022**

**La dette nette est à son niveau le plus bas depuis 2015**

**Une dette de 4 milliards de dollars doit être remboursée au cours des quatre prochaines années**

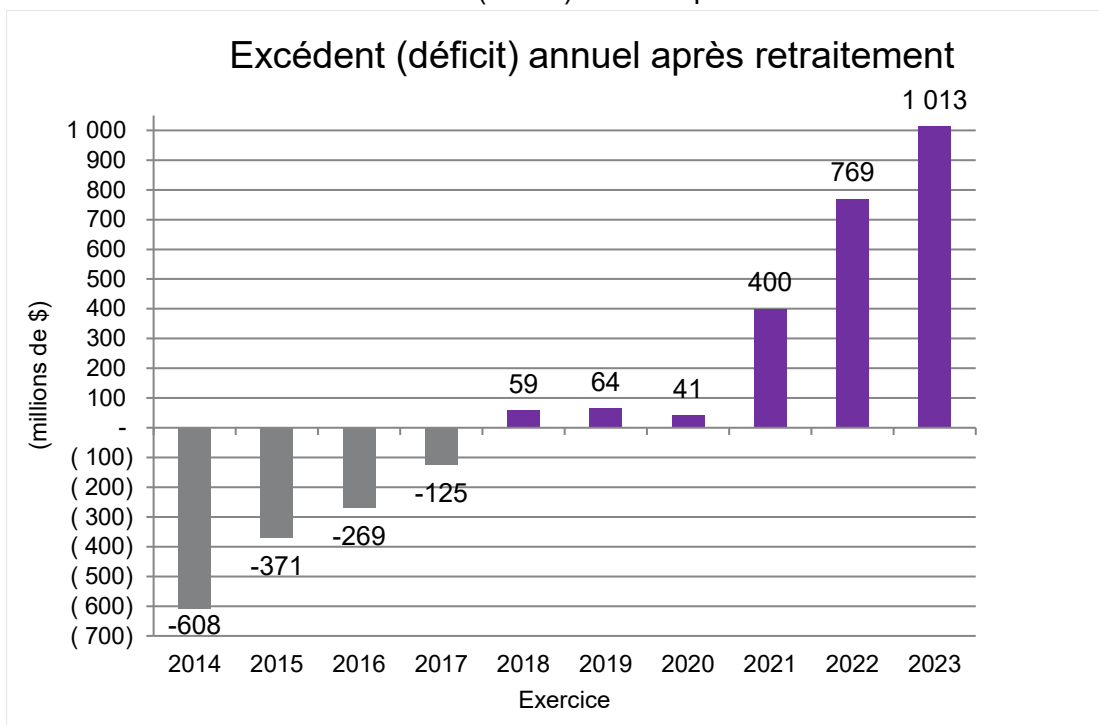
## Excédent annuel

### Sixième excédent annuel consécutif

2.1 Pour la sixième année consécutive, les états financiers consolidés audités du 31 mars 2023 de la Province du Nouveau-Brunswick font état d'un excédent annuel. Alors qu'un excédent de 35 millions de dollars était prévu au budget, l'excédent en fin d'année a dépassé un milliard de dollars.

2.2 La pièce 2.1 présente l'historique des excédents (et déficits) annuels sur dix ans.





Pièce 2.1 - Excédent (déficit) annuel après retraitement



Source : Préparé par le VGNB d'après le volume I des Comptes publics du Nouveau-Brunswick de l'année terminée le 31 mars 2023

2.3 La pièce 2.2 présente un résumé des facteurs ayant contribué à l'augmentation de l'excédent de 2022 à 2023.

Pièce 2.2 - Ventilation de l'augmentation de l'excédent annuel de 2023

<b>Que s'est-il passé depuis l'an dernier?</b>
<p><b>Revenus des impôts provinciaux</b></p>  <p><i>Augmentation de 975 M\$ par rapport à 2022</i></p>
<p><b>Revenus provenant du gouvernement fédéral</b></p>  <p><i>Augmentation de 90 M\$ par rapport à 2022</i></p>
<p><b>Autres sources de revenus provinciales</b></p>  <p><i>Diminution de 4 M\$ par rapport à 2022</i></p>
<p><b>Dépenses provinciales</b></p>  <p><i>Augmentation de 817 M\$ par rapport à 2022</i></p>

Source : Préparé par le VGNB d'après le volume I des Comptes publics du Nouveau-Brunswick de l'année terminée le 31 mars 2023

## Augmentation de près d'un milliard de dollars des revenus des impôts provinciaux

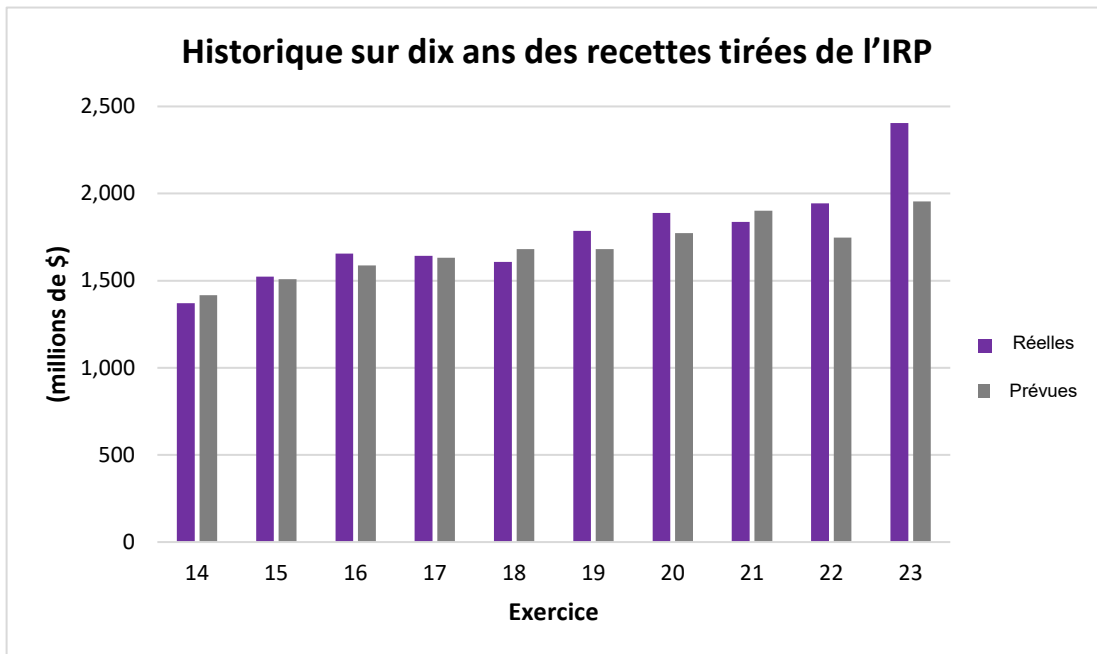
2.4 L'augmentation de l'excédent en 2023 est principalement attribuable à l'augmentation des revenus fiscaux de la Province par rapport à l'année précédente, à savoir :

- Impôt sur le revenu des particuliers (461 millions de \$)
- Impôt sur le revenu des sociétés (436 millions de \$)
- Taxe de vente harmonisée (80 millions de \$)

## Recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers

2.5 Les estimations des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) sont basées sur les données fournies par Finances Canada et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor. La pièce 2.3 présente l'historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRP réelles et prévues au budget.

Pièce 2.3 - Historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRP



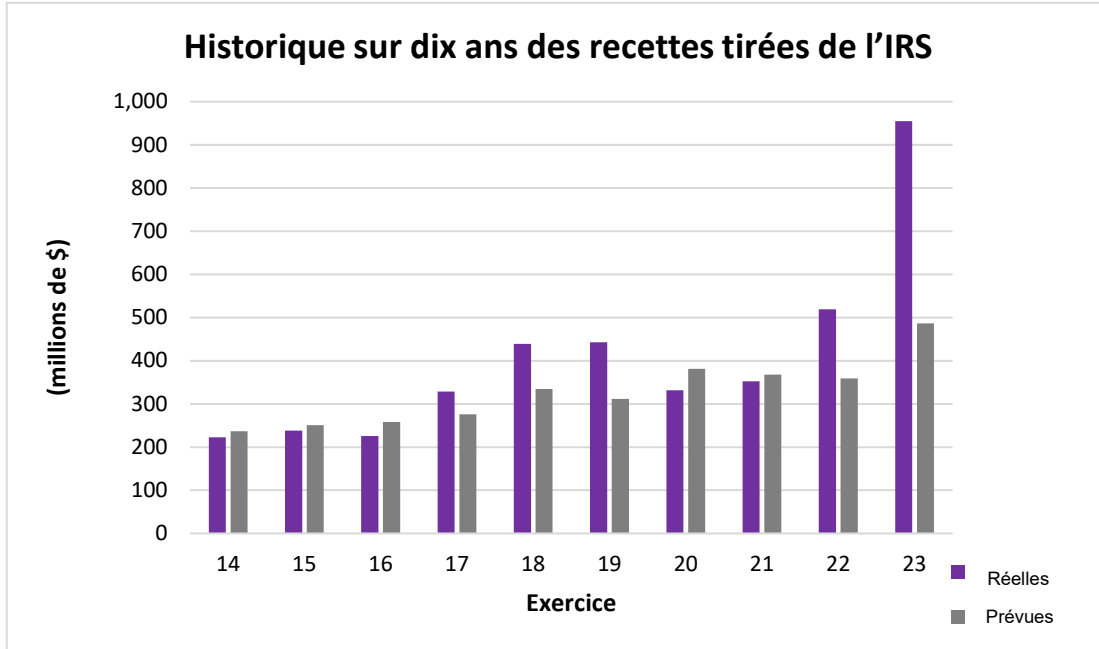
Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics



## Impôt sur le revenu des sociétés

2.6 Les estimations des revenus de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) sont basées sur les données fournies par Finances Canada et le ministère des Finances et Conseil du Trésor. La pièce 2.4 présente l'historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRS réelles et prévues au budget.

Pièce 2.4 - Historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRS

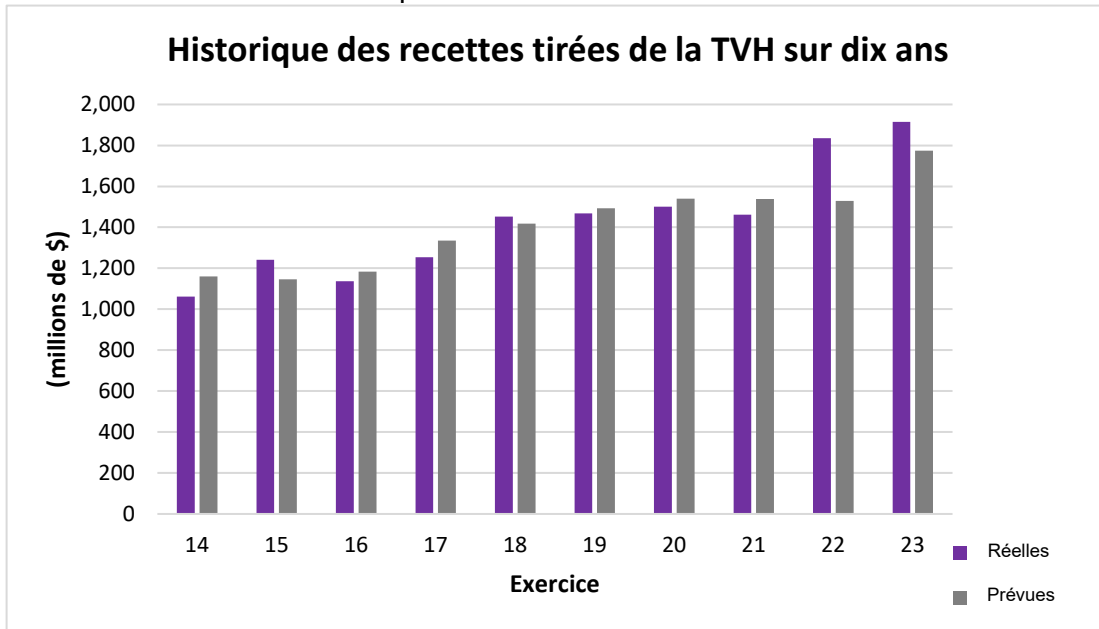


Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

## Taxe de vente harmonisée

2.7 Les estimations des recettes tirées de la taxe de vente harmonisée (TVH) sont basées sur une formule qui fait partie d'une entente conclue entre la Province et le gouvernement fédéral. Chaque année, le gouvernement fédéral estime le montant auquel la Province a droit au titre de la TVH selon la formule. Le gouvernement fédéral verse ensuite des paiements à la Province sur la base de ces estimations. Ces estimations sont ensuite révisées selon un calendrier officiel à mesure que d'autres données économiques et fiscales deviennent disponibles. La pièce 2.5 présente l'historique sur dix ans des recettes tirées de la TVH réelles et prévues au budget.

Pièce 2.5 - Historique des recettes tirées de la TVH sur dix ans



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

2.8 Les défis associés à l'estimation des recettes fiscales, notamment les retards dans le calendrier des rajustements possibles, peuvent donner lieu à des écarts budgétaires.

## Dettes nettes

### Dettes nettes, dettes consolidées et frais d'intérêt

2.9 La dette nette et la dette consolidée sont deux formes de dette présentées dans les états financiers consolidés audités de la Province. La Province comptabilise également une charge pour le service (le remboursement) de sa dette consolidée chaque année, principalement composée de frais d'intérêt. La pièce 2.6 ci-dessous contient les définitions de la dette nette, de la dette consolidée et du service de la dette publique.

Pièce 2.6 - Définition de dette nette, dette consolidée et service de la dette publique

Terme	Montant pour 2023	Définition
<b>Dette nette</b>	12,4 milliards de dollars	<b>Calcul comptable</b> mathématique présenté comme le total des passifs moins les actifs financiers.
<b>Dette consolidée</b>	17,4 milliards de dollars*	Dette totale à long terme sous forme de débiteures que la Province a contractée et qu'elle est légalement tenue de rembourser. Le solde de la dette consolidée de la Province est constitué principalement d'obligations émises sur le marché financier.
<b>Service de la dette publique</b>	535 millions de dollars	Frais annuels de service de la <b>dette consolidée**</b> , consistant principalement en frais d'intérêts.

Source : Préparé par le VGNB d'après les Comptes publics de 2023

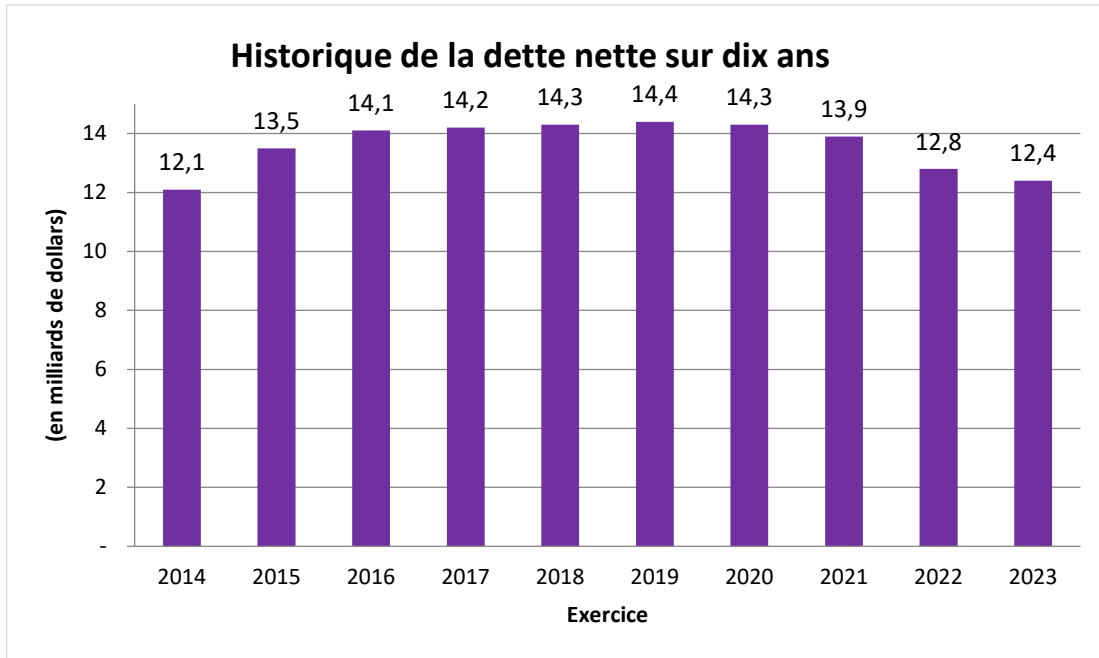
\* La dette consolidée exclut les 5,1 milliards de dollars empruntés pour le compte d'Énergie NB

\*\*Le service de la dette consolidée comprend l'intérêt, l'intérêt sur les contrats de location-acquisition et l'intérêt sur les emprunts à court terme, compensés par les produits de placement à court terme, l'amortissement des gains et pertes de change et l'amortissement des escomptes et des primes encourus lors de l'émission de débiteures provinciales

## La dette nette a diminué pour la quatrième année consécutive

2.10 La dette nette donne un précieux aperçu de la solidité financière de la Province, car elle fournit de l'information au sujet des recettes futures nécessaires pour couvrir les dépenses antérieures. La dette nette diminue régulièrement depuis quatre ans, et se chiffre à 12,4 milliards de dollars pour l'année terminée en 2023. La pièce 2.7 ci-dessous indique les montants de la dette nette sur dix ans.

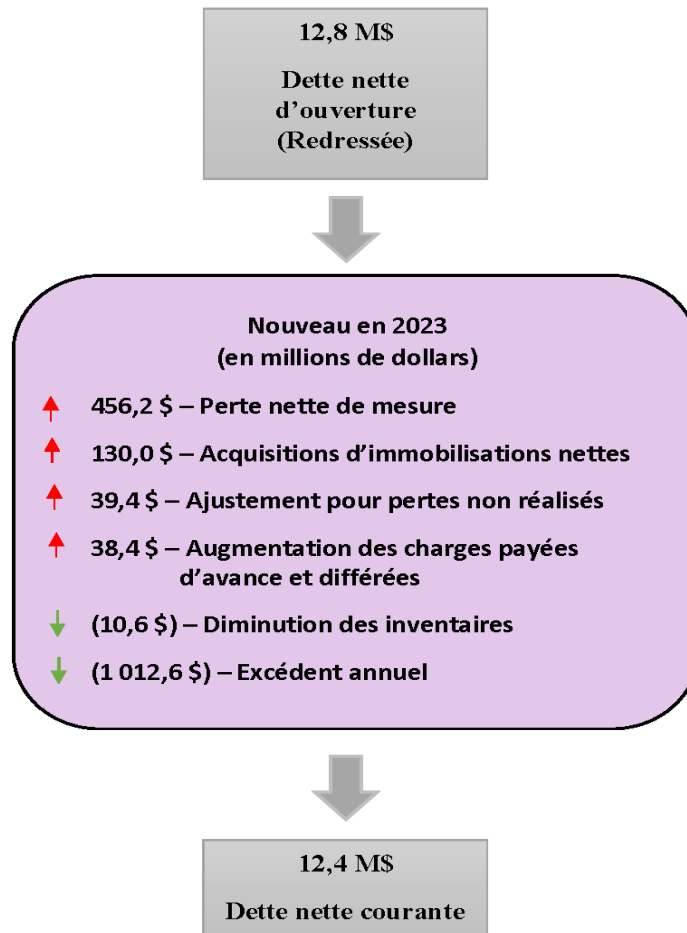
Pièce 2.7 - Historique de la dette nette sur dix ans



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

2.11 La pièce 2.8 indique les facteurs ayant contribué à la variation de la dette nette par rapport à l'exercice précédent.

*Pièce 2.8 - Variation de la dette nette d'une année à l'autre*

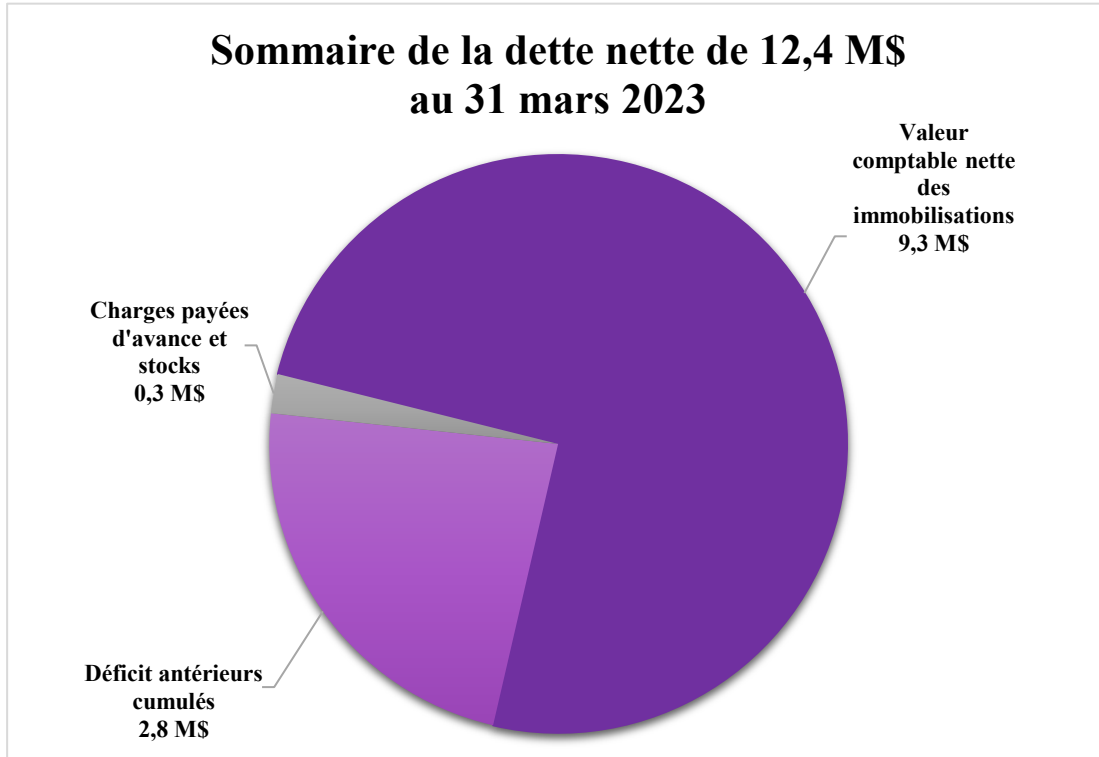


Source : Préparé par le VGNB d'après les Comptes publics de 2023

## De quoi la dette nette de 12,4 milliards de dollars se compose-t-elle?

2.12 La pièce 2.9 présente la composition de la dette nette pour l'exercice terminé en 2023.

Pièce 2.9 - Sommaire de la dette nette de 12,4 milliards de dollars au 31 mars 2023



Source : Préparé par le VGNB d'après les Comptes publics de 2023

2.13 Comme le montre la pièce 2.9, les immobilisations corporelles (immobilisations) constituent 75 % de la dette nette. Chaque année, le solde des immobilisations change en fonction d'éléments comme les acquisitions, les cessions et l'amortissement. Les immobilisations principales sont :

- les routes, les ponts et les autoroutes
- les écoles
- les hôpitaux
- les foyers de soins
- les autres immeubles appartenant à la Province

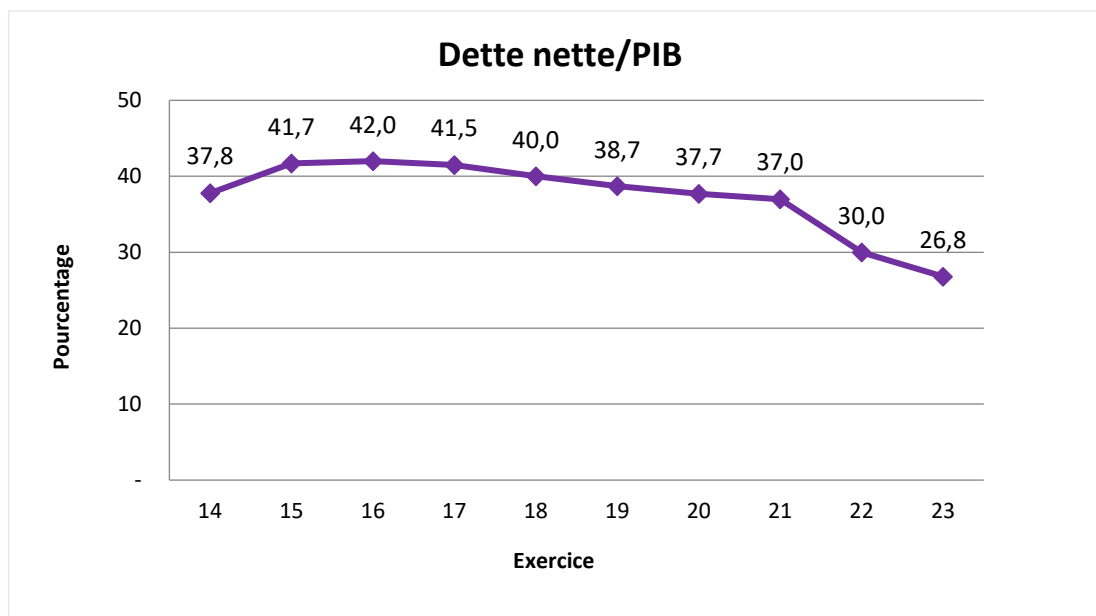
## Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick

2.14 Le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB)<sup>1</sup> est devenu un important indicateur de viabilité pour les gouvernements. La Province inclut un examen de ce ratio dans son analyse annuelle des états financiers et des documents connexes.

2.15 Le ratio de la dette nette au PIB montre la relation entre la dette nette et l'activité économique.

2.16 La pièce 2.10 présente l'historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans.

Pièce 2.10 - Historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

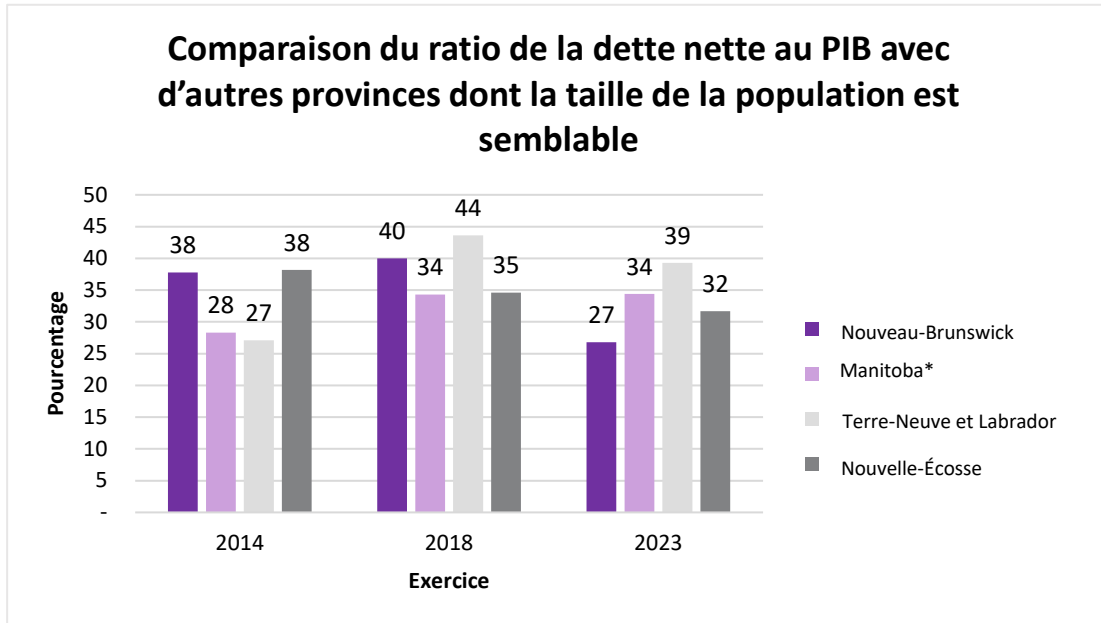
2.17 Le ratio de la dette nette au PIB diminue régulièrement depuis 2016 et a atteint son plus bas niveau depuis dix ans. Cela signifie que le PIB continue de croître plus rapidement que la dette nette.

<sup>1</sup> Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur de tous les biens et services produits par une économie pendant une période donnée.

## Comparaison du ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick avec d'autres provinces

2.18 La pièce 2.11 présente une comparaison du ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick avec d'autres provinces. Pour l'exercice terminé en 2023, le Nouveau-Brunswick affichait le plus bas ratio de la dette nette au PIB.

Pièce 2.11 - Comparaison du ratio de la dette nette au PIB avec d'autres provinces dont la taille de la population est semblable



Source : Préparé par le VGNB (après retraitement s'il y a lieu)

\* Les renseignements sur les comptes publics de 2023 utilisés pour le Manitoba contenaient un rapport de l'auditeur indépendant qualifié.

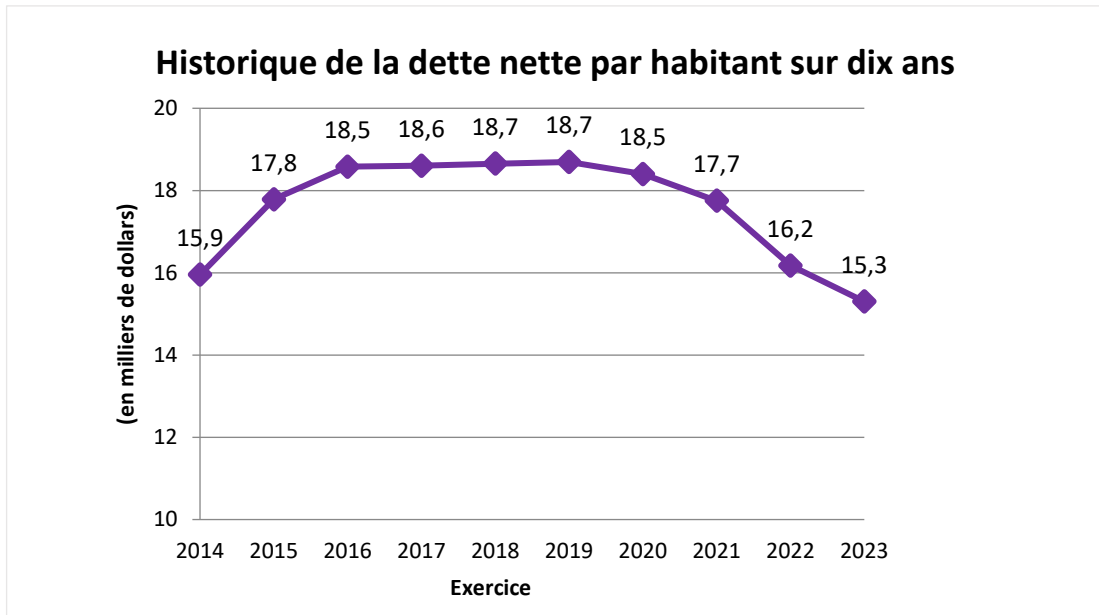


## Dettes nettes par habitant du Nouveau-Brunswick

2.19 Une autre façon d'évaluer l'importance de la taille de la dette nette du Nouveau-Brunswick consiste à la comparer à la taille de sa population, une mesure aussi appelée dette nette par habitant.

2.20 La dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick a atteint un sommet de 18 700 \$ en 2018 et en 2019, mais elle a depuis diminué pour se chiffrer à 15 300 \$ en 2023. La pièce 2.12 présente l'historique de la dette nette par habitant sur dix ans, indiquant une amélioration constante depuis 2019.

Pièce 2.12 - Dette nette par habitant sur dix ans

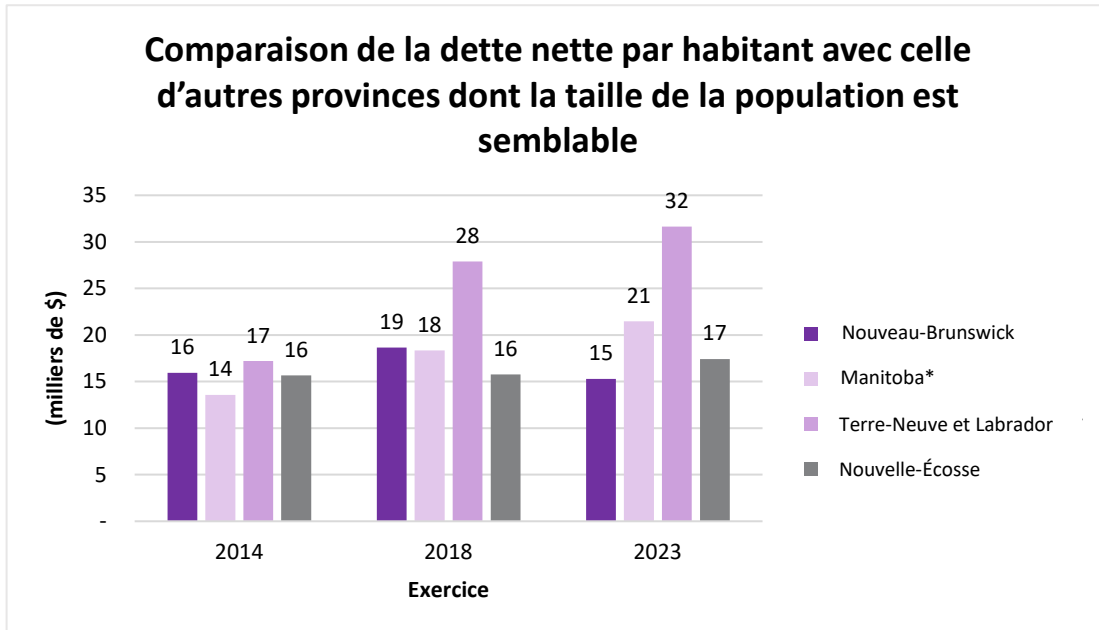


Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

## Comparaison de la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick avec celle d'autres provinces

2.21 La pièce 2.13 ci-dessous présente une comparaison de la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick avec celle d'autres provinces. Pour l'exercice terminé en 2023, le Nouveau-Brunswick affichait le ratio le plus bas.

Pièce 2.13 - Comparaison de la dette nette par habitant avec celle d'autres provinces



Source : Préparé par le VGNB (après retraitement s'il y a lieu)

\* Les renseignements sur les comptes publics de 2023 utilisés pour le Manitoba contenaient un rapport de l'auditeur indépendant qualifié

## Le Nouveau-Brunswick a-t-il atteint ses objectifs?

### Objectifs de réduction de la dette

2.22 La pièce 2.14 décrit en détail les objectifs de réduction de la dette nette établis par la Province pour les cinq dernières années. Le Nouveau-Brunswick a atteint ou dépassé les objectifs établis pour quatre des cinq dernières années.

*Pièce 2.14 - Historique sur cinq ans des objectifs de réduction de la dette nette par rapport aux chiffres réels (après retraitement, s'il y a lieu)*

(millions de \$)

	Exercice				
	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif (Augmentation) Diminution	(372)	49	129	(241)	(15)
Réel (Augmentation) Diminution	(33)	37	470	1 088	359
<b>Différence</b>	339 (Augmentation réelle inférieure aux prévisions)	(12) (Diminution réelle inférieure aux prévisions)	341 (Diminution réelle supérieure aux prévisions)	1 329 (Diminution réelle alors qu'une augmentation était prévue)	374 (Diminution réelle alors qu'une augmentation était prévue)
<b>Objectif atteint ou dépassé?</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>

*Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics et des budgets*

## Objectifs du ratio de la dette nette au PIB

2.23 La pièce 2.15 indique les objectifs du ratio de la dette nette au PIB établis par la Province pour les cinq dernières années. Le Nouveau-Brunswick a atteint ou dépassé les objectifs établis pour quatre des cinq dernières années.

Pièce 2.15 - Historique sur cinq ans des objectifs du ratio de la dette nette au PIB comparé aux chiffres réels (tels qu'enregistré à l'origine)

Exercice					
	2019	2020	2021	2022	2023
Cible	39,0 %	37,0 %	34,7 %	36,4 %	30,1 %
Réel*	37,6 %	36,6%	35,9 %	29,0 %	26,8 %
<b>Différence</b>	(1,4) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	(0,4) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	1,2 % (Ratio réel supérieur aux prévisions)	(7,4) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	(3,3) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)
<b>Objectif atteint ou dépassé?</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Oui</b>

Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics et des budgets

\* Une diminution de la dette nette exprimée en pourcentage du PIB dénote une tendance positive, car cela signifie que le PIB croît plus rapidement que la dette nette (passifs moins actifs financiers)

## Objectifs pluriannuels

2.24 Nous sommes également heureux de constater que la Province continue de fixer des objectifs pluriannuels en matière de dette nette et des objectifs en matière du ratio de la dette nette au PIB jusqu'à l'exercice 2026. Les objectifs pluriannuels annoncés dans le Budget principal des dépenses 2023-2024 de la Province sont présentés à la pièce 2.16.

Pièce 2.16 - Objectifs de réduction de la dette nette du gouvernement  
(en millions de dollars)

	Budget de 2024	Objectif pour 2025	Objectif pour 2026
Diminution (augmentation) annuelle de la dette nette	(183)	(143)	(36)
Ratio de la dette nette au PIB	24,9 %	24,2 %	23,4 %

Source : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/fin/pdf/Budget/2023-2024/speech-2023-2024.pdf>

## Dettes consolidées

### Dettes consolidées de 17,4 milliards de dollars

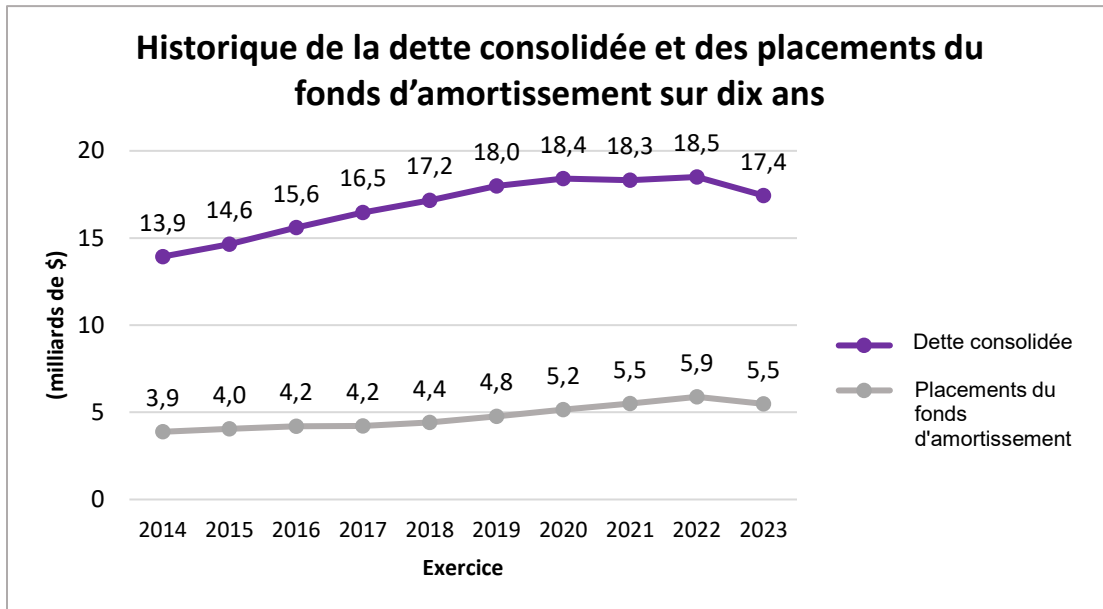
2.25 Cette année, la dette consolidée était de 17,4 milliards de dollars, ce qui est inférieur au sommet historique de 18,4 milliards atteint en 2022. Il convient de noter que ce montant ne tient pas compte des éléments suivants :

- Dette d'Énergie NB de 5,1 milliards de dollars
- Emprunts de 845 millions de dollars de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB)

2.26 Pour faciliter les remboursements futurs de cette dette, la Province maintient un fonds d'amortissement. La *Loi provinciale sur les prêts* stipule qu'au plus tard à la date anniversaire de l'émission d'une dette consolidée, au moins 1 % du capital de l'émission qui est encore dû sera versé au fonds d'amortissement. Au 31 mars 2023, la valeur marchande des placements du fonds d'amortissement de la Province se chiffrait à environ 5,5 milliards de dollars.

2.27 La pièce 2.17 montre l'historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement de la Province sur dix ans.

Pièce 2.17 – Historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement sur dix ans



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

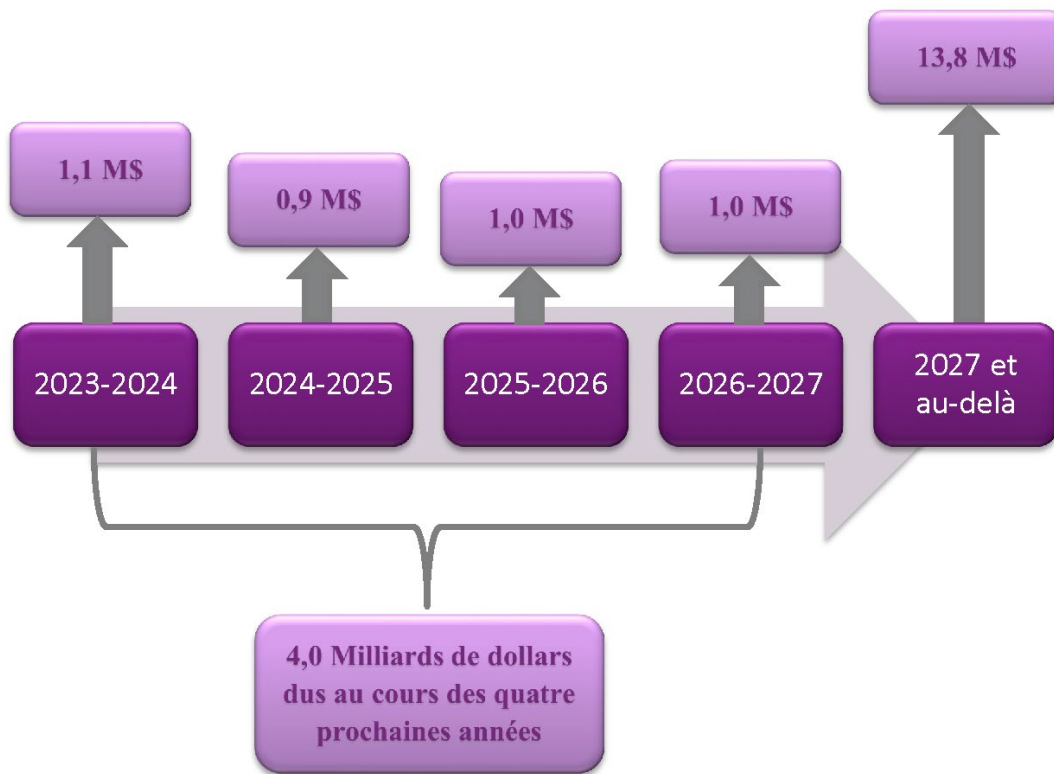
2.28 Comme on l’a mentionné précédemment, la dette consolidée est nettement supérieure aux placements du fonds d’amortissement. D’autres dépenses d’environ 12 milliards de dollars seront nécessaires à l’avenir pour rembourser l’intégralité de la dette consolidée.

2.29 Au cours des quatre prochaines années, environ 4,0 milliards de dollars de cette dette doivent être remboursés. La Province peut soit utiliser des fonds consolidés, ou soit refinancer. Par exemple, en 2023 :

- 900 millions de dollars (CA) ont été remboursés
- 1,9 milliard de dollars (CA) de nouvelle dette ont été émis

2.30 Les besoins de trésorerie futurs pour rembourser la dette au cours des quatre prochaines années et au-delà sont indiquées la pièce 2.18.

*Pièce 2.18 – Besoins de trésorerie futurs pour rembourser la dette consolidée*



Source : Préparé par le VGNB à partir des Comptes publics de 2023

## Frais d'intérêt

- 2.31 Durant l'exercice terminé en 2023, le coût du service de cette dette (excluant Énergie NB) a été de 535 millions de dollars. Cela représente des frais annuels et ne réduit pas le montant du principal impayé.
- 2.32 Les taux d'intérêt ont été peu élevés pour la Province ces dernières années, mais ils ont augmenté récemment. Ainsi, les dépenses provinciales affectées au service de la dette publique pourraient augmenter à l'avenir si cette tendance persiste au moment du refinancement.

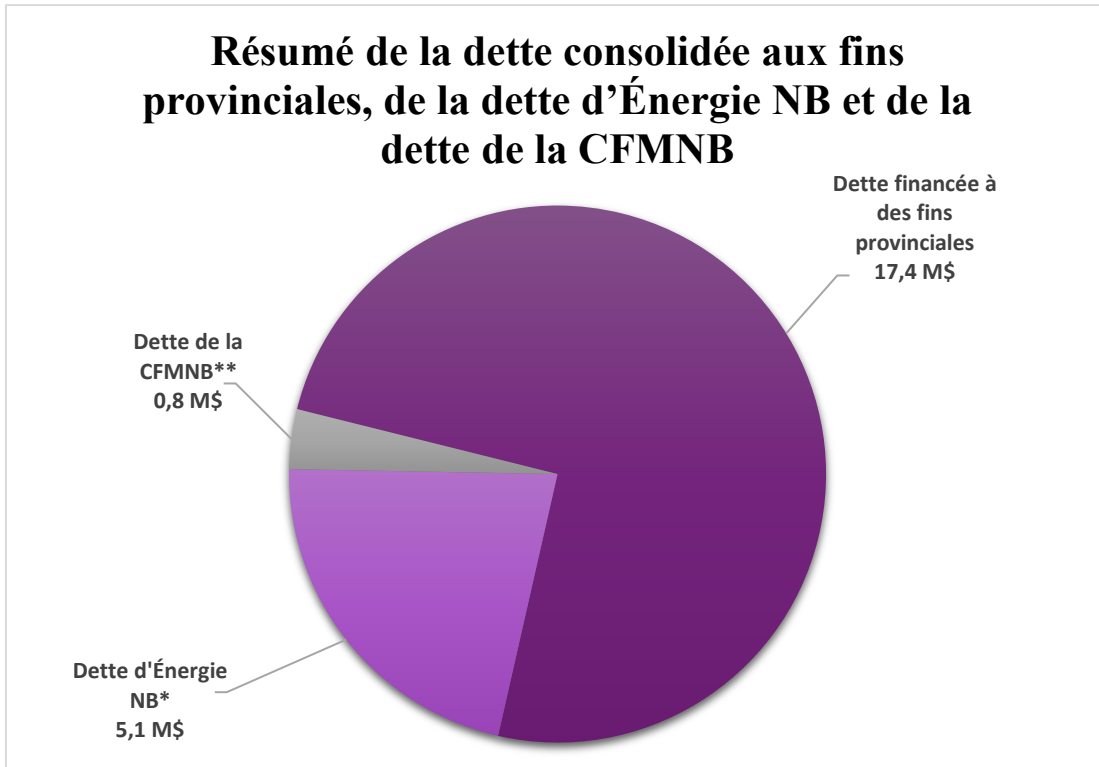
## Dettes provinciales

2.33 Les montants comptabilisés comme une dette provinciale (17,4 milliards de dollars) ne comprennent pas :

- Dette d'Énergie NB de 5,1 milliards de dollars
- La dette garantie de 845 millions de dollars de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB)

2.34 La pièce 2.19 décrit en détail la dette de 23 milliards de dollars accumulée par la Province.

*Pièce 2.19 – Résumé de la dette consolidée aux fins provinciales, de la dette d'Énergie NB et de la dette de la CFMNB*



Source : Préparé par le VGNB

\*Dette consolidée aux fins provinciales et dette d'Énergie NB au 31 mars 2023

\*\* Dette de la CFMNB au 31 décembre 2022



2.35 La pièce 2.20 donne des détails sur la dette de la CFMNB liée aux besoins de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2022. Nous présentons cette information par municipalité dont la dette est supérieure à 8 millions de dollars.

*Pièce 2.20* – Résumé de la dette de la CFMNB liée aux besoins de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

**Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick  
Dette liée aux besoins de financement des municipalités au  
31 décembre 2022**

Municipalité	Dette ( en millions de \$)
Saint John	194,6
Moncton	156,2
Dieppe	55,2
Edmundston	48,2
Riverview	30,3
Fredericton	29,2
Miramichi	27,4
Bathurst	24,7
Quispamsis	20,7
Tracadie	14,8
Grand-Sault/Grand Falls	14,4
Shediac	13,3
Commission de services régionaux du Sud-Est	11,7
Rothesay	11,2
Caraquet	10,4
Sackville	9,3
Autres municipalités	173,4
<b>TOTAL</b>	<b>845,0</b>

Source : Préparé par le VGNB

## Gestion des liquidités, des placements à court terme et de la dette à court terme de la Province

2.36 Dans le cadre de notre travail, nous avons observé que les montants des liquidités, des placements à court terme et de la dette à court terme de la Province étaient remarquables en date du 31 mars 2023. Ces montants sont résumés à la pièce 2.21.

*Pièce 2.21 – Liquidités, placements à court terme et dette à court terme en date du 31 mars 2023*

<b>Liquidités et placements à court terme (en millions de dollars)</b>	
Principaux comptes bancaires de la Province	2 712
Autres liquidités provinciales	124
Liquidités détenues par des organismes d'État et d'autres entités consolidées (p. ex. les régies régionales de la santé et les foyers de soins)	126
<i>Total des liquidités</i>	2 962
Placements à court terme de la Province (investissements dans Énergie NB)	797
Autres placements à court terme et placements à court terme détenus par des organismes d'État et d'autres entités consolidées	18
<i>Total des placements à court terme</i>	815
<b><i>Total des liquidités et placements à court terme</i></b>	<b>3 777</b>

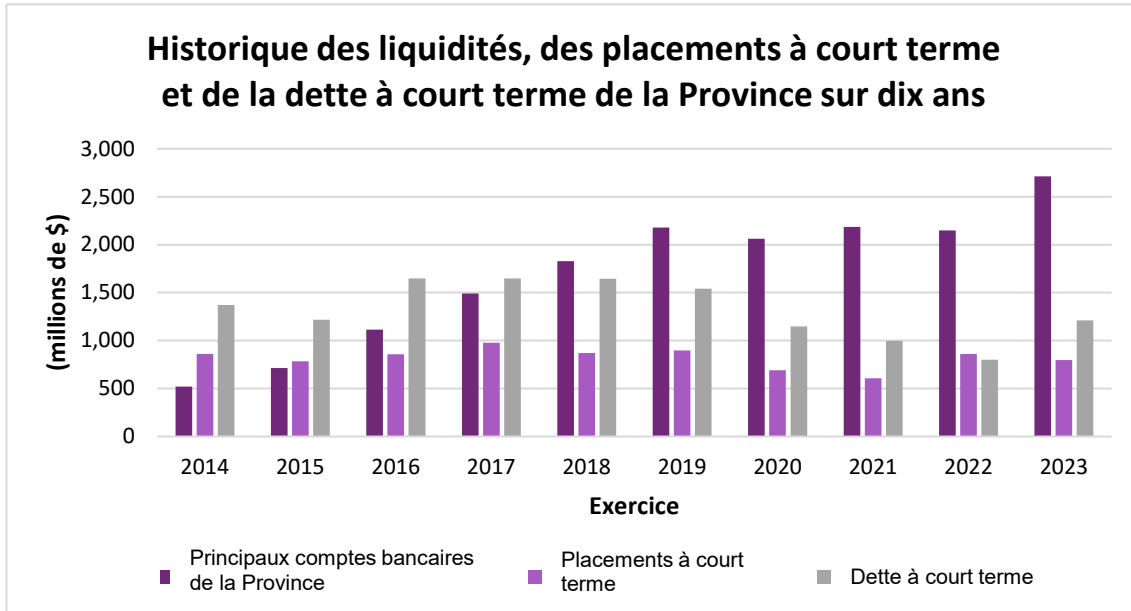
<b>Dette à court terme (en millions de dollars)</b>	
<i>Total de la dette à court terme</i>	(1 213)

Source : Préparé par le VGNB d'après le volume I des Comptes publics du Nouveau-Brunswick de l'année terminée le 31 mars 2023

2.37 Compte tenu de l'importance de ces montants et de la récente augmentation des taux d'intérêt, du coût des emprunts et de l'inflation, nous souhaitons fournir de l'information sur la façon dont la Province gère les liquidités dans ses principaux comptes bancaires, ses placements à court terme dans Énergie NB et sa dette à court terme.

2.38 La pièce 2.22 présente un sommaire des principaux comptes bancaires de la Province, de ses placements à court terme et de sa dette à court terme au cours des dix dernières années.

Pièce 2.22 – Historique des liquidités, des placements à court terme et de la dette à court terme de la Province sur dix ans



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

2.39 Le solde des principaux comptes bancaires de la Province a fortement augmenté en 2023, et on observe chaque année une tendance plus marquée à conserver plus de liquidités (au cours de huit des dix dernières années, les liquidités ont augmenté d'une année à l'autre). La Province a environ cinq fois plus de liquidités aujourd'hui qu'en 2014, tandis que ses placements et ses emprunts à court terme n'ont pas beaucoup augmenté.

2.40 Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor (FCT) a mentionné qu'il est compliqué de gérer les soldes des liquidités, des placements et de la dette.

2.41 Lors de nos discussions avec les représentants de FCT, nous avons appris que, dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités, la Province souhaite avoir accès à une quantité d'argent suffisante pour s'acquitter de ses engagements. De plus, la Province gère un programme d'emprunts à court terme (dette à court terme) pour compléter ses besoins de liquidités quand c'est nécessaire. Les placements à court terme de la Province sont des fonds investis dans Énergie NB pour de courtes périodes (Énergie NB emprunte à la Province pour profiter de la cote de crédit de celle-ci).

- 2.42 Nous n'avons trouvé aucun document énonçant une politique de gestion des soldes des principaux comptes bancaires de la Province, de ses placements à court terme et de sa dette à court terme. On nous a informés que des politiques étaient en cours d'élaboration à ce sujet, et devraient être prêtes avant la fin du mois de mars 2024.
- 2.43 Selon nous, compte tenu de l'importance de ces soldes, il faut rédiger des politiques le plus tôt possible afin de garantir qu'on gèrera les soldes en question en vue de trouver l'équilibre entre les besoins opérationnels, l'optimisation des intérêts accumulés sur les soldes de trésorerie et la minimisation des coûts générés par la dette à court terme.
- 2.44 Nous continuerons à surveiller l'élaboration de ces politiques par FCT et la façon dont il gère les liquidités de la Province. Nous rendrons compte de toute observation significative et ferons des recommandations dans nos futurs rapports.